

Ouvert à tous sur le territoire

Top départ pour le Service Jeunesse



Nouvellement créé, ce service Jeunesse couvrira tout le Pays de Nay, assurant ainsi une politique équitablement répartie sur tout le territoire.

Objectif : être le premier interlocuteur et partenaire des jeunes en mettant à disposition des lieux d'information, d'accueil, d'animation et de soutien à leurs projets, dont la Maison de l'Ado à Coarraze. Un Ado'Bus, qui circulera sur tout le territoire en 2018, sera l'antenne mobile du service pour aller directement à la rencontre des jeunes. p 6 et 7

Notre photo : les jeunes sont prêts à partir à la découverte de toutes les offres du service Jeunesse.

COMMERCE

Un rôle essentiel dans l'attractivité du territoire

Avec ce troisième volet de la série « Pays de Nay, territoire d'entreprises », gros plan sur les différentes formes de commerce : grandes enseignes, magasins de proximité, marchés et ventes aux halles. Dénominateur commun : la lutte contre l'évasion commerciale. p. 8 et 9

HISTOIRE (S)

DE CHEZ NOUS

Ce Nayais a fait chanter le « petit vin blanc »

Bien peu de Nayais le savent. Mais c'est bien un compatriote, Charles Borel-Clerc qui composa, dans les années 40, la musique de la chanson populaire « Ah, le petit vin blanc qu'on boit sous les tonnelles ». Un succès phénoménal, puisque le titre est encore repris périodiquement de nos jours. p. 11

GROS PLAN

Les compétences de l'intercommunalité

Au fil des ans, les compétences de la Communauté de communes n'ont cessé de s'étendre.

Qu'il s'agisse de compétences imposées par la loi ou librement décidées par les élus, celles-ci concernent directement plusieurs aspects du cadre de vie des habitants du territoire. p. 10 et 11.

EN LUMIÈRE

Un Conservatoire qui joue la biodiversité

À Assat, le Conservatoire des légumes anciens ne se contente pas de préserver les plantes anciennes de l'oubli et de promouvoir la biodiversité.

Il assure également un rôle pédagogique auprès des écoles et dispense formation et conseils pratiques aux amateurs passionnés de leur jardin ou leur verger. p. 12

Association PAIS en Pays de Nay

Un accès aux soins de 1^{er} recours plus facile

Grâce à l'association PAIS, première du genre dans le département, les patients, en cas d'absence de leur médecin habituel sont assurés de bénéficier d'une prise en charge par un médecin d'astreinte.

Cette réponse rapide à une demande de soins non programmés est mise en place avec la SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires). Deux structures qui, au surplus, doivent rendre plus attractif notre territoire pour les jeunes médecins. p. 3

Édito

UNE COMMUNAUTÉ EN MOUVEMENT



L'attractivité et le dynamisme d'un territoire naissent des initiatives, de l'engagement et de la créativité de tous les acteurs que sont les habitants, les associations, les entreprises, les collectivités...

Les différents reportages et articles de ce numéro en donnent des exemples : création d'un service jeunesse communautaire, démarrage de l'association PAIS dans le domaine des urgences médicales, vitalité du commerce, engagement de bénévoles pour promouvoir la biodiversité...

Le nouveau service Jeunesse, que nous présentons en détail, couvrira l'ensemble du territoire. Il offrira aux jeunes, accueil, animation, médiation, soutien aux projets... Ce sera une contribution au « bien vivre ensemble » chez les jeunes.

L'association PAIS en Pays de Nay démarre cet automne. Cette initiative, issue d'une dynamique commune associant la Communauté de communes et les professions médicales, vise à assurer la permanence des soins sur le territoire. Un beau projet partenarial, qui montre qu'attractivité se conjugue aussi avec solidarité et attention.

Notre dossier sur le commerce, sous ses différents aspects, fait découvrir une autre facette de l'attractivité du territoire. Une dimension qui apparaît tout au long des témoignages des commerçants, grandes enseignes et magasins de proximité confondus.

Un dernier aspect encore de cette attractivité : les initiatives individuelles, comme celle de ces passionnés qui, à travers le Conservatoire de légumes anciens, font la promotion de la biodiversité et vous offrent toute une série de conseils pour votre jardin ou votre verger.

Terminons par un clin d'œil avec l'évocation « du petit vin blanc » dont, le savez-vous, la musique fut signée par un Nayais qui composa la musique de près d'un millier de chansons. Bel exemple de talent et de renommée là aussi.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne lecture et un bel automne.

Christian Petchot-Bacqué
Président de la CCPN

PAE Monplaisir
64800 Bénéjacq
Tél. : 05 59 61 11 82
Fax : 05 59 61 93 77
contact@paysdenay.fr
www.paysdenay.fr



Directeur de publication :
Christian Petchot-Bacqué
Avec la participation de la Commission Communication
Conception et rédaction : Apic 06 89 44 52 74
Crédit photo : Transpresse, SEAPaN, Roger-Viollet, D.R.
Imprimerie : Imprimerie P.P.S.A. ZI Berlanne
64 160 Morlaàs
Ce journal a été imprimé sur du papier 80 g fabriqué en Allemagne et produit en totalité à partir de fibres de récupération (papier 100 % recyclé).
Émissions de gaz à effet de serre en cours d'évaluation.
Dépôt légal octobre 2017



Développement économique

Vente de terrains pour les entreprises

La CCPN poursuit sa politique d'accueil des entreprises. Sur deux zones viabilisées, elle met en vente des terrains à destination des entreprises pour toute implantation, notamment à Aéropolis qui n'est pas exclusivement réservé aux activités aéronautiques.

PAE MONPLAISIR (BÉNÉJACQ) DES LOTS DE 1 000 M² À 3 000 M²

Suite à la viabilisation de terrains sur la commune de Bénéjacq au sein du PAE Monplaisir, la CCPN cède 6 lots d'une surface de 1000 à 3000 m² au prix de 35 €/m².

Le plan et le règlement du lotissement sont consultables à la CCPN, sur rendez-vous.

La vente est assurée en direct par les services de la CCPN (François Gonnet : 05 59 61 11 82, f.gonnet@paysdenay.fr).

AÉROPOLIS (BORDES/ASSAT) POUR LES ENTREPRISES ET L'HABITAT

Le Syndicat Mixte Aéropolis et la CCPN assurent la commercialisation des terrains sur la zone Aéropolis de Bordes-Assat.

Le parc d'activités, situé à proximité immédiate de l'usine Safran Helicopter Engines, dispose de tous les équipements nécessaires au bon développement des entreprises :

- Restaurant inter-entreprises
- Crèche d'entreprises
- Centre de formation des métiers de la



À Aéropolis, 18 hectares de foncier sont proposés aux entreprises.

métallurgie

- Centre de transfert technologique (Metallicadour)
- Hôtel d'entreprises pour les activités tertiaires.

Jusque-là, la vocation de la zone et des terrains était essentiellement tournée

vers les activités aéronautiques. Il est aujourd'hui possible d'étudier l'ensemble des demandes d'implantation.

18 ha de foncier (entre 35 et 40 €/m²) pour les entreprises et 2321 m² (60 €/m²) de terrains pour l'habitat sont disponibles à ce jour.

Eau-assainissement, milieux aquatiques, inondations...

Nouvelles compétences en vue pour la CCPN

La loi étend à terme les compétences des Communautés de communes aux domaines de l'eau et de l'assainissement.

La CCPN aura également, en 2018, la responsabilité de la gestion des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations.



Parmi les nouvelles compétences, la protection contre les inondations.

L'année 2018 devrait voir un renforcement important des compétences de la CCPN dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Jusqu'alors, la CCPN exerçait uniquement la compétence assainissement

non collectif, le SEAPaN (Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay) étant chargé des compétences eau potable et assainissement collectif.

Désormais, la loi impose à la CCPN d'exercer intégra-

lement la compétence assainissement (collectif et non collectif) au 1^{er} janvier 2018. Afin de ne pas remettre en cause la gestion cohérente des compétences Eau Assainissement assurée par le SEAPaN depuis 2012, cette nouvelle obligation légale devrait entraîner une prise de compétence intégrale (eau et assainissement) par la CCPN en 2018.

MILIEUX AQUATIQUES

La loi impose également aux communautés d'assurer, à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence dite « GEMAPI ». À savoir la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations

(aménagement de bassins hydrographiques, aménagement et entretien de cours d'eau, lacs et plans d'eau, défense contre les inondations, protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides...).

Le prochain journal de la CCPN reviendra en détail sur ces nouvelles compétences Eau Assainissement et GEMAPI.

EN SAVOIR +

Lire en pages 10-11, le dossier complet détaillant l'ensemble des compétences de la CCPN.

Association PAIS en Pays de Nay

Un accès aux soins de premier recours plus facile...

Bonne nouvelle pour les patients du Pays de Nay: en cas d'absence de leur médecin habituel, adhérent de PAIS, ils auront la possibilité d'une prise en charge par un médecin d'astreinte.



« **Cette Plateforme Alternative d'Innovation Santé (PAIS) constitue, en fait, une réponse à une double problématique** ». **Jean-Marie Berchon, médecin, vice-président de la Communauté de communes en charge du service aux personnes - action sociale - santé et président de PAIS, explique: « elle garantit aux patients une réponse rapide à une demande de soins non programmés et renforce**

l'attractivité de notre territoire pour l'installation de jeunes médecins ».

Le système PAIS est basé sur la mutualisation des moyens et permet ainsi l'allègement du temps de travail des médecins de la plaine en leur assurant des temps de repos, tout en préservant la permanence de soins pour les patients.

« Ce système vise aussi un autre objectif: rendre plus attrayant notre territoire pour de jeunes futurs médecins, peu tentés par le rythme de travail de la médecine de territoire, préférant la médecine de ville ou celle des

hôpitaux. Une tendance d'autant plus grande avec la féminisation du métier et le souci d'allier métier et vie de famille ».

IL Y A TROIS ANS

Un travail d'anticipation indispensable a été engagé voici trois ans, à la fois par les médecins, les professionnels de santé et les élus de la CCPN, partageant un même souci du bien-être des habitants et de l'attractivité du territoire. « C'est un projet de territoire porté par les acteurs locaux: élus de la CCPN et médecins soucieux d'anticiper une carence de l'offre médicale »

Car avec 24 médecins

généralistes et 19 professionnels de santé, le Pays de Nay n'a rien d'un désert médical, pour le moment. Mais pour le moment seulement, car plusieurs praticiens seront en âge de prendre leur retraite d'ici deux ou trois ans.

« Penser aux futurs remplaçants des praticiens actuels était indispensable.

Avec PAIS, nous leur offrons les conditions de travail d'un cabinet de groupe tout en conservant, pour les patients, un maillage du territoire ».

PREMIER DANS LE 64

Première du genre

dans le 64, l'association PAIS a bénéficié du soutien de nombreux partenaires.

À commencer par la CCPN elle-même qui a alloué une subvention de 1 € par habitant (soit 28 000 €), la Mutualité française (10 000 €) et la SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) qui assure un complément à PAIS (voir encadré).

L'Hôpital de Pau, lui-même, a été partie prenante dans cette réflexion. Il assurera notamment la formation des futures secrétaires médicales recrutées par PAIS.

Mise en œuvre du dispositif: début novembre 2017.

« La SISA, un complément à PAIS »



La SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) permet aux professionnels de santé de s'associer pour l'exercice de soins coordonnés au service des patients. Créée en décembre 2016, elle compte, dans le Pays de Nay, 30 associés

(médecins, infirmières, kinés, diététicien, pharmaciens). Le Docteur Lionel Duisit, médecin généraliste à Montaut, en est le gérant (notre photo).

« Notre rôle est complémentaire de PAIS. PAIS prévoit la permanence de l'accès aux soins médicaux et la SISA améliore cet accès par une meilleure coordination des professionnels de santé au service des patients. S'y ajoute un volet financier puisque nous reverserons à PAIS, pour son fonctionnement, une partie

des honoraires forfaitaires perçus de l'Assurance Maladie ».

Ce fonctionnement PAIS/SISA s'inscrit dans une évolution du système de santé privilégiant désormais les regroupements de ce type. Il permet à la fois de répondre à un besoin d'organisation, de favoriser l'accès aux soins et de prévenir l'épuisement professionnel, avec une amélioration des conditions de travail destinée à attirer de jeunes médecins sur le territoire.

Comment ça marche

Le patient continue d'appeler son médecin traitant. Si celui-ci est indisponible, le patient sera pris en charge, tous les jours ouvrables de la semaine de 8 h 00 à 20 h 00 (samedi de 8 h 00 à 12 h 00), par un médecin de garde appartenant à la plateforme. C'est un secrétariat commun qui assure le relais et la planification. Double avantage: le patient est assuré de la continuité des soins et les médecins urgentistes du SAMU seront d'autant moins sollicités.

Attention, ce dispositif fonctionnera donc les jours ouvrables. La nuit et les jours fériés il faudra continuer à appeler le centre 15.

Station d'épuration de Baudreix

Un chantier qui sort de l'ordinaire

Impressionnants travaux en cours, menés par le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPaN), pour refouler les eaux usées vers la station d'épuration de Baudreix, qui double de capacité.

Techniquement, le chantier sort de l'ordinaire. Car ce refoulement de 4,6 km de long traverse les plaines de Bénéjacq, Bordères et Mirepeix et passe sous la D 938, le canal d'irrigation et la voie ferrée, au moyen de forages horizontaux nécessitant des fouilles impressionnantes. En même temps, le SEAPaN, qui assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces travaux, en profite pour passer, à chaque forage, des conduites d'eau potable pour mailler et donc sécuriser le réseau public de distribution d'eau.

DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS

Le budget de ces travaux se répartit ainsi: - les travaux de démolition de la station de Bénéjacq, de franchissement par forage et de pose des fourreaux et des conduites eau et assainissement sous la voie ferrée pour le SEAPaN représentent un montant de 877 000 € HT. L'Agence de l'eau Adour-Garonne participe au financement de ces projets à hauteur de 70 % pour le transfert des effluents de Bénéjacq et de 60 % pour l'extension de capacité de la station d'épuration de Baudreix.

- les études d'avant-projet, de projet, de consultation des entreprises et de suivi des travaux sont pilotées par les services du SEAPaN. La maîtrise d'œuvre interne sur cette opération représente une économie, pour la collectivité, de près de 20 500 € HT (qui paye les frais de SNCF Réseaux). - à cela, il faut rajouter l'extension de la station d'épuration de Baudreix dans le but d'obtenir une capacité de traitement de 20 000 EH (Équivalent Habitant), contre 10 000 EH actuellement, pour un coût global de 2500 000 € HT.

L'UPPN PROPOSE



L'association UPPN, Union des Professionnels en Pays de Nay, a pour objet de « rassembler et promouvoir les professionnels du Pays de Nay ».

L'UPPN vient de créer le programme « Ma Carte Complice du Pays de Nay ». Une même carte pour bénéficier de nombreux avantages pour vos commerces de proximité: carte cadeaux, coupons découverte et... bientôt votre fidélité récompensée.

Des partenaires soutiennent ce programme pour renforcer l'attractivité du Commerce, de l'Artisanat et des services en Pays de Nay: la Communauté de communes du Pays de Nay, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Pau Béarn, Atol les Opticiens, le cabinet Audit Pau Pays de l'Adour, l'agence Axa Ciprian, Béarn Design, Caralliance, CG Informatique, Orpi Nay Immobilier.

Au démarrage, 10 Points relais inscrits dans le programme: Atol les Opticiens, Béarn Design, la Bijouterie Michelle et la Bijouterie Lagueze, CG Informatique, l'Institut de Beauté Tania Dufourmentel, GAN Patrimoine Marie Pierre Silvestri, le Restaurant « O Quatre Saisons », le Garage Bonnasse, la Jardinerie Sylvie. Pour participer, créez un compte client gratuit, découvrez vos avantages et localisez vos Points relais du Pays de Nay: paysdenay.fidelpass.com

Pour toutes demandes d'information, contactez l'UPPN: Tél.: 06 72 06 05 90 uppn64@gmail.com/www.uppn.net

OUVERTES À TOUS

Les permanences santé

Depuis le 1^{er} mai 2017, le Planning Familial a ouvert trois permanences de santé sexuelle dans le département: à Mauléon, Garlin et Coarrazze. Ces permanences sont ouvertes à toutes et à tous, mineur (es) et majeur (es), entièrement gratuites et confidentielles.

Les services proposés sont larges: - dépistage de toutes les IST et du VIH, traitement, vaccination IST, contraception, frottis, entretien sur la sexualité, préservatifs gratuits...

La permanence sur le territoire du Pays de Nay est basée à la Maison de l'Ado à Coarrazze, rue Léo Lagrange, à côté de la mairie, (bureau à l'étage) et a lieu les 1^{er}, 3^e et 5^e jeudis du mois de 15 h 00 à 18 h 00 (horaires susceptibles de modification pendant les vacances scolaires. Merci de vous renseigner en téléphonant au préalable).

Contact:

Planning Familial 64
Tél.: 05 59 27 88 43
ou au 07 69 50 08 18.

PÔLE EMPLOI

Transfert à la mairie de Nay

Depuis le 17 juillet, les services de Pôle emploi ont été transférés dans les locaux de la mairie de Nay. Les demandeurs d'emploi sont reçus uniquement sur rendez-vous, du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30.

Cette nouvelle localisation, issue d'un partenariat entre Pôle emploi, la Mission locale et la Communauté de communes du Pays de Nay, a pour but de réunir l'offre de services.

UN PASS VACANCES

Les habitants aussi peuvent en profiter

Mis en place pour la première fois sur le Pays de Nay, le Pass Vacances est présenté sous forme de chéquier Avantages dans lequel les prestataires touristiques du territoire ont proposé des conditions préférentielles pour toute famille ou personne se présentant dans leur établissement.

Pendant la période d'été, plusieurs sites d'activités et de visite ont pu mesurer l'impact de ce Pass Vacances en collectant les coupons détachables disponibles à l'intérieur du chéquier.

Valable jusqu'à la fin de l'année, il s'adresse aussi bien aux touristes en séjour qu'aux habitants. Gratuit, il est principalement disponible sur les sites partenaires de cette opération d'accueil, les hébergements touristiques, les mairies du Pays de Nay ainsi qu'auprès de l'Office de tourisme à Nay.

TAXE DE SÉJOUR

À compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs applicables seront majorés de la part de la taxe additionnelle à la taxe de séjour (part départementale). Consulter les nouveaux barèmes sur les sites Internet de la Communauté de communes et de l'Office de tourisme.

Avec votre smartphone

PATRIMOINE EN BALADE

Le Pays de Lourdes et Vallées des Gaves a développé une application expérimentale qui permet la valorisation du patrimoine et l'inscription dans le développement du tourisme numérique.

Un partenariat pour mettre en place cet outil sur le Pays de Nay a été lancé en 2017. Cette application va ainsi permettre de travailler sur des thématiques communes, tout en valorisant le patrimoine immatériel que représentent la mémoire locale et le paysage. En pratique, elle permettra, via le téléchargement sur votre Smartphone de l'application « Patrimoine en balade », de vous guider par géolocalisation et de vous immerger dans notre histoire locale au travers d'anecdotes vécues par les habitants du territoire sur fond de mise en scène sonore. Cet outil permettra également d'intégrer des contenus photos, vidéos et d'animations comme : la réalité augmentée ou encore des petits jeux pour rythmer la visite. La 1^{re} intégration de contenus à cette application numérique innovante sera associée à la conception d'un parcours, qui concernera le calvaire et l'histoire de Lestelle-Bétharram, autour de la thématique patrimoine des « Marches de Lourdes ».

Pour mettre en valeur le Pays de Nay

Un été qui a permis toutes les découvertes

Plusieurs initiatives regroupant divers acteurs locaux, sous l'égide de l'Office de tourisme communautaire, ont permis d'offrir aux touristes le plaisir de la découverte de notre territoire.

Fête de la montagne

Une première édition couronnée de succès



Nombreux ont été les visiteurs à découvrir le Pays de Nay grâce à la fête de la montagne.

Manifestation nationale dont le but est de faire découvrir et partager les activités à pratiquer en montagne ainsi que toutes les traditions y étant associées, la Fête de la Montagne s'est déroulée pour la première fois en 2017 sur le Pays de Nay. Deux sites, l'un à Montaut sur la base nautique Ohlala Eaux-vives, l'autre au col du Soulor à Arbéost, ont accueilli et proposé aux nombreux visiteurs une

large gamme d'activités et de découvertes sportives, culturelles, patrimoniales, gastronomiques et ludiques.

Une grande mobilisation des acteurs locaux a permis de proposer ces journées de découverte du Pays de Nay.

D'autres sites ont également participé à cette manifestation en accueillant chez eux les visiteurs.

On s'y Col!

Toujours le succès pour la Randonnée cyclo jusqu'au col du Soulor



L'ascension en nocturne a fait l'unanimité.

Pour la deuxième édition de l'opération départementale On s'y Col! sur le Pays de Nay - mais pour la première fois en nocturne - ce sont quelque 300 participants, dont certains venaient de Luchon et de Bordeaux, voire de Bretagne, qui sont partis à

l'ascension du col du Soulor par la Vallée de l'Ouzoum, la route étant fermée pour l'occasion à la circulation motorisée. La manifestation a repris le même schéma d'organisation que l'année précédente, à savoir une belle

mobilisation de nombreux bénévoles des clubs cyclo de Nay et de Bénéjacq, du club de handball d'Asson, et des communes traversées (Asson, Arthez d'Asson, Ferrières et Arbéost). Les agences des routes de Nay et de Lourdes ont également prêté main-forte pour l'information et la régulation de la circulation. Les cyclos en redemandent pour 2018!

Apéritifs d'accueil

Présenter autrement notre territoire

Mis en place pour la première fois en 2011 pendant l'été, les Apéritifs d'accueil visent à accueillir de façon personnalisée les touristes en séjour sur le Pays de Nay : animations, présentation des activités disponibles et des manifestations de la semaine, puis dégustation de produits locaux. Cette année, pour renouveler la formule des animations, une visite guidée gratuite de Lestelle-Bétharram était proposée aux va-

canciers à partir de 10h00 le dimanche, s'achevant autour d'une dégustation de produits du terroir et de conseils pour qu'ils puissent profiter au maximum de leur séjour.

La centaine de personnes présentes pour ces visites, sur les 5 dimanches pendant lesquels elles étaient proposées, a fortement apprécié cette manière de découvrir le village et a plébiscité la reconduction de ces animations.

Partis de Coarraze

Les ballons ont atterri dans le Gers et le Cantal



Ce lâcher particulier de ballons était un moyen original de faire découvrir les livres et la poésie.

La bibliothèque de Coarraze a organisé, le 19 juillet, un lâcher de ballons poèmes dans le cadre de l'opération nationale « Partir en Livre ».

Au dos de chaque poème était adressé un message au futur destinataire qui trouverait le ballon afin que l'on connaisse sa localisation. À ce jour, deux ballons

ont été trouvés : le premier à Glénat, dans le Cantal, par un agriculteur et le deuxième, à Mauroux, dans le Gers, à proximité de la Ferme aux Étoiles.

La véloroute à l'honneur

Dans son numéro de mai-juin, Pyrénées Magazine a consacré un article à la véloroute 81, qui reliera Bayonne à Perpignan (Le Barcarès plus précisément).

Cette véloroute est le pendant piémontais de la route des cols à vélo et traversera les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Ariège, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Atlantiques.

À ce jour, des voies restent à aménager en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées pour que la véloroute soit entièrement reliée d'ici 2022.

Pour les Pyrénées-Atlantiques, la signalétique directionnelle, de Bayonne à Lestelle, devrait être en place d'ici 2018 et la liaison avec Lourdes sera vraisemblablement travaillée en 2018 et 2019.

Environnement

De nouveaux points de collecte

Ces points de collecte vont permettre aux habitants de déposer, dans des lieux aménagés, certains encombrants et verres d'emballage.

Asson

Une benne Éco-mobilier



Cette benne permet de valoriser les déchets d'éléments d'ameublement.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, une benne Éco-mobilier est en place à la déchetterie d'Asson.

Cette benne est destinée à recevoir les déchets d'éléments d'ameublement (D.E.A.) comme les canapés, les fauteuils, les chaises, la literie (matelas-sommiers...) ou les meubles. Cette nouvelle filière, mise en place gratuitement en collaboration avec l'éco organisme Éco-mobilier (prise en charge du coût de la benne, du transport et du traitement), permettra de limiter les apports de déchets dans les bennes à bois ou à encombrants et de valoriser au maximum les DEA récupérés. Cette benne, déjà en fonctionnement à la déchetterie d'Assat, sera mise en place à la déchetterie de Coaraze après les travaux d'extension et de rénovation du site.

Assat et Narcastet

Huit nouvelles colonnes à verre

Suite à l'intégration des communes d'Assat et de Narcastet au 1^{er} janvier 2017, un diagnostic collecte du verre a été réalisé.

Celui-ci a mis en évidence un sous-équipement en termes de contenants à verre.

Sur la base de ce constat, la CCPN a souhaité équiper dès cette année ces deux communes en colonnes à verre supplémentaires.

En collaboration avec les deux mairies, sept nouvelles colonnes ont été installées à Assat et une à Narcastet. L'objectif était de disposer d'un parc de colonnes à verre au plus près des lieux de vie afin de désengorger les colonnes positionnées devant la déchetterie d'Assat et de récupérer ainsi un maximum de tonnage de verre.

Il est rappelé que ces colonnes sont uniquement destinées à recevoir du verre d'emballage, soit les bouteilles, les flacons et les bocaux.



Ces colonnes à verre sont disposées au plus près des lieux de vie.

NOTEZ-LE

ASSAT ET NARCASTET

Une brochure pour les habitants

À l'occasion de l'entrée des communes d'Assat et de Narcastet dans la Communauté de communes du Pays de Nay, le 1^{er} janvier 2017, une brochure d'information a été réalisée à l'attention des habitants de ces deux villages.

Cette brochure a été conçue afin de donner aux habitants une vue très pratique des services à la population assurés par la CCPN, avec toutes les coordonnées correspondantes. Brochure consultable sur le site internet de la CCPN.

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Nouveau site internet

Le site internet du réseau des bibliothèques du Pays de Nay est en ligne à l'adresse suivante : www.bibliotheques-paysdenay.fr Ce site vous permet de rechercher parmi les références des documents des 8 bibliothèques, de consulter votre compte usager, ainsi que les horaires, adresses et contacts des bibliothèques.

Vous pouvez également réserver un livre et retrouver toutes les informations sur les services de prêts et les modalités d'inscription.

Prochains rendez-vous

Exposition de Aitor Mendizabal

« Bestiaire n°III »

Du 29/09/2017 au 19/11/2017

Espace d'art contemporain Nayart
22 chemin de la Minoterie - 64800 Nay

Entrée gratuite

Contact/reenseignements/inscriptions :
05 59 13 91 42

info@nayart.com - www.nayart.com

En marche pour ta santé

Le 01/10/2017 à 10h00

Lac de Baudreix - 64800 Baudreix
Marche suivie d'un atelier

Entrée gratuite

Contact/reenseignements/inscriptions :
bureau.capsante@gmail.com

www.capsante-paysdenay.fr

Exposition « Des maisons et des hommes »

Du 02/10/2017 au 13/10/2017

de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

salle communale

11 rue de l'égalité - 64510 Assat

Entrée gratuite

Contact/reenseignements/inscriptions :
05 59 82 08 47

mairie.assat@wanadoo.fr

Exposition Visualis Expo interactive

Du 07/10/2017 au 30/12/2017

du mardi au samedi de 10h00 à 12h00

et de 14h00 à 18h00.

Maison Carrée

Place de la république - 64800 Nay

Entrée gratuite

Contact/reenseignements/inscriptions :
05 59 13 99 65

maison.carree@mairienay.fr

Concert «Féminité sacrée»

Le 12/10/2017 à 20h00

Sanctuaires - 64800 Lestelle-Betharram

Dans le cadre du festival international de chant choral « Eufonia 2017 » concert polyphonique a capella dirigé par Catherine Bolzinger : « Voix de strass ».

Tarifs : 11 € adulte, gratuit enfant

Contact/reenseignements/inscriptions :
06 63 81 25 53

dr.t.bolzinger@wanadoo.fr -
www.eufoniabordeaux.fr

Journées nationales de l'architecture

Du 14/10/2017 au 16/10/2017 à

09h00 - 64800 Nay

Entrée gratuite

Contact/reenseignements/inscriptions :
05 59 61 11 82

Exposition de peintures et photographies

Du 21/10/2017 de 10h00 à 18h00

Salle de l'Isarce - 64800 Asson

Concours sur le thème « voyage » ouvert à tous. Prix du jury et du public. Ateliers et vide atelier.

Entrée gratuite. 6 € participation

au concours et par œuvre. 6 €

l'inscription au vide-atelier

Contact/reenseignements/inscriptions :
05 59 71 08 52

www.asson-animation.fr

Frissons à Bordères

Du 21/10/2017 de 09h30 à 18h30

Salle des fêtes Henri Guichot - 64800 Bordères

Entrée gratuite.

Contact/reenseignements/inscriptions :
<https://frissonsborderes.wixsite.com/salondulivrefrissons>

Visite VIP au zoo

Visitez le zoo autrement.

Le 27/10/2017 de 09h00 à 11h00

Zoo d'Asson

6 chemin du Brouquet - 64800 Asson

Sur réservation exclusivement.
Tarifs : 20 € (animation et entrée au zoo).

Contact/reenseignements/inscriptions :
05 59 71 03 34

www.zoo-asson.org

Atelier palabrat:

À la découverte de l'art Haïda

Du 28/10/2017 au 03/11/2017

de 14h00 à 18h00

2 rue Les justices - 64800 Nay

Rencontre de l'art du peuple Haïda.

Atelier de peinture sur bois destiné aux enfants de 6 à 13 ans.

Sur réservation au 06 86 68 94 34.

Tarifs : 16 € par personne (matériel fourni, goûter offert).

Contact/reenseignements/inscriptions :
06 86 68 94 34

mimimat@wanadoo.fr

Fêtes locales

Du 28/10/2017 au 29/10/2017

Dans le village

64800 Bruges-Capbis-Mifaget

Fêtes traditionnelles avec messe, apéritif, repas, animations et soirées festives dansantes.

Restauration sur place

Entrée gratuite

Contact/reenseignements/inscriptions :
05 59 71 06 65

Halloween au zoo

Le 31/10/2017 à 14h00

Zoo d'Asson

6 chemin du Brouquet - 64800 Asson

Maquillage aux couleurs d'animaux effrayants. Fin de l'après-midi : visite

du parc et découverte de certaines coulisses dans une ambiance particulière. Dès la tombée de la nuit,

vous serez guidés vers les animaux nocturnes.

14h00 à 17h00 : atelier masques terrifiants

Restauration sur place

Tarifs : 20 €, entrée comprise

Contact/reenseignements/inscriptions :
05 59 71 03 34

info@zoo-asson.org

www.zoo-asson.org

Visite VIP au zoo

Le 03/11/2017 de 09h00 à 11h00

Zoo d'Asson

6 chemin du Brouquet - 64800 Asson

En marche pour ta santé

Le 05/11/2017 à 10h00

Lac de Baudreix - 64800 Baudreix

Marche suivie d'un atelier

gymnastique et pilates.

Entrée gratuite

Contact/reenseignements/inscriptions :
bureau.capsante@gmail.com

www.capsante-paysdenay.fr

Fête de la Saint-Martin

Du 10/11/2017 au 12/11/2017

de 22h00 à 02h00

Salle Jean Labarrère - 64800 Asson

Programme à venir

Entrée gratuite

Contact/reenseignements/inscriptions :
05 59 71 02 65

Exposition Cadeaux d'artistes

Du 01/12/2017 au 17/12/2017

de 14h00 à 18h00

Espace d'art contemporain

22 chemin de la Minoterie - 64800

Nay

Entrée gratuite

Contact/reenseignements/inscriptions :
05 59 13 91 42

info@nayart.com

www.nayart.com

L'art pour Noël

Du 02/12/2017 au 03/12/2017

de 14h00 à 19h00

Galerie Samedi

58 rue de Pau - 64800 Saint-Abit

Entrée gratuite

Contact/reenseignements/inscriptions :
05 59 71 26 79 - 06 01 86 16 76

ali@armstrong-millar.com

www.armstrong-millar.photography

Accueil, animation, soutien à projets, médiation...

Les offres du Service

« Une politique Jeunesse équitablement répartie sur tout le territoire »

Avec la création du Service Jeunesse de la CCPN, les 2 300 jeunes du territoire auront des interlocuteurs et disposeront désormais de lieux d'information, d'accueil, d'animation et de soutien à leurs projets.



Marc Dufau, vice président de la CCPN, est en charge de la jeunesse, des sports et de la culture. Il détaille la véritable innovation que constitue la création de ce service.

POURQUOI CETTE PRISE DE COMPÉTENCE « JEUNESSE » ?

- La jeunesse a toujours constitué un axe important pour la CCPN. Depuis 2008, nous travaillons dans ce domaine avec par exemple, la signature du contrat Enfance-jeunesse avec la CAF pour soutenir les actions et animations jeunesse, ou d'autres initiatives d'animation telles que l'aide à la formation Bafa ou l'organisation du « Déclic jeunes » (événement dédié aux jeunes en 2014) pour n'en citer que quelques-unes. La création actuelle de ce service Jeunesse est l'aboutissement de nos réflexions, suite aux diagnostics et aux différentes consultations réalisés auprès des jeunes et après plusieurs séminaires d'élus et de déplacements dans d'autres Communautés de communes pour avoir des retours d'expérience.

CE SERVICE JEUNESSE COUVRIRA TOUT LE PAYS DE NAY ?

- En effet, il nous a semblé indispensable de mener une politique Jeunesse équitablement répartie sur l'ensemble du territoire, avec une égalité réelle pour tous. Car cette politique, jusqu'ici, était menée de manière fragmentée et très disparate selon les communes. On s'est appuyé sur l'existant, en particulier la Maison de l'Ado à Coaraze qui nous sert de centre,

de point d'ancrage pour le départ de notre politique.

CONCRÈTEMENT, QUE PEUT TROUVER LE JEUNE AUPRÈS DU SERVICE JEUNESSE ?

- Pour lui, nous voulons être source d'information s'il s'interroge sur son avenir ou s'il veut connaître les offres de loisirs pour occuper ses vacances ou les mercredis.

Nous pouvons également soutenir des projets, soit personnels soit à monter en commun.

Notre objectif ? Que la CCPN soit identifiée comme le premier interlocuteur et partenaire du jeune, en offres de services d'activités, de lieux d'accueil et d'animation (voir encadré).

Nous serons en lien avec la Mission Locale pour les Jeunes et son Bureau Information Jeunesse, avec Pôle Emploi et avec tous les autres acteurs institutionnels et associatifs concernés par la jeunesse.

COMMENT COMPTÉZ-VOUS INFORMER LES JEUNES ?

- Notre point fort sera évidemment la communication par voie numérique, avec une batterie d'éléments reposant sur les réseaux sociaux, un site dédié, une page « Facebook ». Chaque jeune pourra poser des questions via ces outils : nous pourrons leur répondre directement.



La descente d'une partie du gave en raft a fait l'unanimité parmi les activités de l'été.

POUR L'INFORMATION, VOUS INNOVEZ AVEC L'ADO'BUS

- Ce bus aménagé (voir ci-contre) circulera sur l'ensemble du territoire. Sans attendre que les jeunes viennent, nous irons vers eux. Ce sera un moyen facile et innovant pour qu'ils identifient toutes les possibilités du dispositif Jeunesse que nous mettons à leur disposition.

QUELS SONT LES JEUNES CONCERNÉS ?

- Tous les jeunes du Pays de Nay. Ceux qui sont déjà dans les associations intégrées à la vie du territoire. Mais nous visons aussi ceux qui peuvent être ou se sentir désœuvrés ou qui restent chez eux parce qu'ils ne connaissent pas d'offres les concernant.

Notre action devrait leur permettre de revenir et de trouver une activité dans laquelle ils peuvent s'épanouir. Notre travail complète l'engagement de nos associations sur le terrain.

VOUS AVEZ AUSSI LE SOUCI DE FACILITER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE ?

- Ce bien vivre ensemble est particulièrement important au sein de notre jeunesse, puisque nous avons connu quelques soucis, suite aux rapports tendus entre différents groupes de jeunes. Une étude a bien montré combien certaines catégories de jeunes étaient coupées des autres jeunes et de la vie du territoire.

Nous avons là un rôle de prévention et de médiation à jouer pour qu'elles puissent revenir dans notre communauté.

Quatre domaines d'intervention

La nouvelle compétence Jeunesse de la CCPN comprend quatre domaines :

- La coordination des actions inscrites dans les contrats signés par les communes en matière d'enfance-jeunesse, notamment pour la mise en réseau des ALSH gérés par les communes
- Le renforcement et le développement de l'information et de la communication en faveur des jeunes
- Le renforcement et le développement de l'offre de services et d'activités en faveur des jeunes
- Le développement et la mise en réseau de lieux d'accueil et d'animation pour les jeunes sur le territoire.



Enthousiasme partagé avant de se mesurer aux remous.

Jeunesse

L'Ado'Bus : une antenne mobile à la rencontre des jeunes

L'Ado'Bus du Pays de Nay sera l'antenne mobile du service Jeunesse de la Communauté de communes du Pays de Nay, en se faisant l'interlocuteur des jeunes au plus près de leurs habitudes de vie.

EN LIEN AVEC LES ACTIVITÉS DE LA MAISON DE L'ADO

Les animations suivantes seront proposées :

- Accueil, information et communication.
- Accompagnement des projets jeunes : organisation de manifestations, voyages...
- Actions de prévention et de médiation avec les associations et les établissements scolaires, la Mission Locale pour les Jeunes et les acteurs concernés
- Activités sportives : du matériel sportif sera disponible dans le bus et utilisé sur les équipements communaux.
- Activités créatives, culturelles et artistiques : du matériel sera disponible dans le bus et des ateliers pourront avoir lieu dans le bus ou sur les équipements communaux, en lien avec les services et les projets intercommunaux.
- Activités numériques : des ordinateurs portables, ainsi qu'une console de jeux, seront installés dans le bus.
- Activités ludiques : des jeux de société, jeux de plateau et wargames seront à disposition dans le bus.

CONCRÈTEMENT, IL EST PRÉVU

- Une 1^{re} tournée de communication sur chaque commune.
- Des points de stationnement répartis efficacement sur le territoire et appelés « pôles Ado'Bus ».
- La présence de l'Ado'Bus

au moins une fois par période scolaire sur chaque pôle d'accueil.

JOURS ET HORAIRES D'INTERVENTION

- Les mercredis et samedis de 14h00 à 18h30, en période scolaire
- Pendant les vacances, du lundi au vendredi de 10h00 à 18h30.

OBJECTIFS

- Être présents au maximum sur le collège et le lycée.
- Être en lien et travailler en partenariat avec les assistants d'éducation et les conseillers principaux d'éducation.
- Faire intervenir ponctuellement la Mission Locale pour les jeunes.
- Mettre en place des actions de prévention et de médiation avec les associations et les établissements scolaires, la Mission Locale pour les Jeunes et les acteurs concernés...

INTERVENTION EN PÉRIODE SCOLAIRE

- Intervention au collège Henri IV, les mardis et jeudis de 12h30 à 14h00.
 - Intervention au lycée Paul Rey, les vendredis de 12h30 à 14h00.
- Ces interventions en collège et lycée publics pourront être élargies aux autres collèges et lycées du territoire selon les accords qui pourront être passés avec ces établissements.
- Début opérationnel : printemps 2018.

EN SAVOIR +

Le service Jeunesse pourra intervenir dans les domaines suivants

LE SOUTIEN AUX PROJETS

Le jeune peut venir avec son projet : comment organiser un séjour tout seul ou avec quelques amis à l'étranger. On peut lui indiquer les aides, les possibilités, les contacts, comme, par exemple le dispositif « Sac à dos ».

On peut également construire un projet en

commun de voyages. Dans ce cas-là, on prend ensemble une année pour mener des actions destinées à assurer le financement.

UNE JOURNÉE DE LA JEUNESSE, TOUS LES DEUX ANS est envisagée. Y seront proposés des groupes musicaux, des animations culturelles.

DES ATELIERS JEUNES DANS LES COMMUNES

Une découverte civique. Le service Jeunesse peut aider à développer les ateliers jeunes dans les communes. Il s'agit, pour les communes, de proposer des travaux simples (nettoyage des rues, abribus) pour sensibiliser les jeunes à la vie de la cité.

Pour s'amuser, échanger, préparer un voyage à l'étranger...

Poussez la porte de la Maison de l'Ado

La Maison de l'Ado du Pays de Nay est un lieu convivial où les jeunes peuvent venir seuls ou entre amis pour s'amuser, discuter et mettre en place des projets sur le long terme.



Lieu convivial, la Maison de l'Ado permet aux jeunes de se retrouver pour discuter ou pour participer à des jeux en équipes.

La Maison de l'Ado du Pays de Nay propose des activités ludiques, sportives et culturelles ainsi que des mini camps de 2, 3 et 4 jours.

Cet été, ce lieu d'accueil était ouvert du 10 juillet au 18 août :

- 78 jeunes sont partis en mini camps en Sierra de Guara pour du canyoning, au Pays Basque pour du rafting et des visites et dans le Gers pour un parc aquatique.
- 270 jeunes ont été accueillis durant les activités karting, rafting, cinéma, bowling, accrobranche, lasergame, laserquest, aquabéarn, luge d'été, patinoire, ateliers pâtisseries, gaufres, jeux de plein air, jeux quizz ado, jeux de plateau, pingpong, billard, baby, console de jeux, grand casino, olympiades.

REPRISE DES ACTIVITÉS

La Maison de l'Ado a rouvert ses portes le mercredi 20 septembre 2017, tous les mercredis de 14h00 à 18h30 et tous les vendredis de 16h30 à 19h00 (inscription annuelle de 10 €).

Les vacances de la Toussaint 2017 : du 23 octobre au 3 novembre.

Les inscriptions : le lundi 9 octobre de 18h00 à 20h00 puis tous les mercredis de 14h00 à 18h30 et tous les vendredis de 16h30 à 19h00.

PROJET JEUNES 64

VOYAGE À L'ÉTRANGER

La Maison de l'Ado lance le projet « jeune voyage à l'étranger ».

Il s'agit de réunir entre 12 et 15 jeunes qui organiseront leur voyage à l'étranger prévu lors des vacances de la Toussaint 2018. Ce voyage s'adresse prioritairement aux jeunes nés en 2003 ou avant (qui ont, ou auront, au moins 14 ans en 2017).

Une réunion d'information et d'inscription aura lieu le vendredi 13 octobre de 18h00 à 19h00.

TARIFS DES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

8 € quelle que soit l'activité et entre 28 et 93 € le mini camp (avec des aides possibles de la CAF et de la MSA)

Contact :

Gaél Bourseguin

Tél. : 07 81 82 23 69

E-mail :

maisondelado@paysdenay.fr

VACANCES ET HORS VACANCES : LES HORAIRES

Vacances	Du lundi au vendredi 10h00-12h00* / 14h00-18h30 (17h00 le vendredi) * tu peux apporter ton repas et rester manger	Les horaires spécifiques à certaines sorties seront indiqués au cas par cas
Hors Vacances	Le mercredi 14h00-18h30 Le vendredi 16h30-19h00	

À LA DISPOSITION DES JEUNES

Matériel	Console PS3, vidéoprojecteur/écran géant, ordinateurs, imprimante, billard, baby-foot, table ping-pong, air power hockey
Jeux Console PS3	All-Stars Battle Royale, Blur, Rayman, Sonic, Worms, Little Big Planet, FIFA, Virtual Tennis, NBA 2K, Multisports, Just Dance
Jeux de Plateaux Wargames	Loup-Garou, Jungle Speed, Perudo, Times Up, Abyss, Carcassonne, Colons de Catane, Blue Stones, Service Compris, Smallworld, 7 Wonders
Autres Jeux	Jeux de cartes, Dames chinoises, Cluedo, etc.
Espace Cuisine	Four micro-onde, réfrigérateur, plaque électrique, gaufrier/croque-monsieur, bouilloire

Pays de Nay, territoire d'entreprises

III. Commerce : un rôle essentiel dans l'attractivité du territoire

C'est un signe qui ne trompe pas ! La vitalité d'un territoire se mesure au dynamisme de son commerce. Qu'en est-il pour le Pays de Nay ?

Ce dynamisme commercial est le résultat d'une partie qui se joue à trois.

Premiers acteurs : les commerçants eux-mêmes, dont le métier se décline de multiples façons: magasins de proximité, métiers de bouche, commerce de détail, marchés, grande distribution...

Deuxièmes acteurs : les consommateurs, aux aspirations contradictoires, pratiquant de plus en plus l'e-commerce tout en continuant à se déplacer pour leurs achats.

Enfin les élus, car les zones commerciales notamment, avec leurs enseignes nationales, constituent un facteur incontournable de l'aménagement du territoire.

Ces zones, elles aussi, présentent des facettes contradictoires : tout en contribuant au développement local et à l'attractivité du territoire, elles peuvent déstabiliser l'équilibre territorial et les commerces plus traditionnels des centres-villes. Ceux-ci souffrent notamment de la raréfaction des commerces alimentaires, pénalisant en particulier les personnes âgées, limitées dans leurs déplacements...

D'où l'intervention nécessaire des élus et des collectivités.

À la CCPN, les élus, dans le cadre du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), mettent en place un Document d'Orientation et d'Objectifs (le DOO) pour le Pays de Nay (voir encadré).

Il définit, pour le territoire, les grandes lignes d'un développement équilibré et les conditions du maintien de la diversité commerciale, des conditions pour répondre aux besoins de l'ensemble des consommateurs et du développement de l'emploi commercial.

Le SCoT du Pays de Nay a mis en évidence le fait que le maintien des commerces de proximité sera une condition essentielle à la poursuite de son développement, à la qualité du cadre de vie, aux attentes des habitants en termes de proximité, à la création d'emplois non délocalisables et au développement touristique. Rencontres avec quelques-uns de ces acteurs.



Grandes enseignes, marchés et halles, magasins spécialisés: autant de formes de commerce qui assurent la vitalité du territoire.

« ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE EN RESPECTANT L'ÉQUILIBRE »



Serge Castaignau, vice-président de la CCPN, est en charge du Développement économique et de l'emploi.

Il décrit ci-dessous la physionomie du commerce sur le territoire et les règles adoptées pour maintenir un juste équilibre commercial.

COMMENT SE CARACTÉRISE LE COMMERCE DANS LE PAYS DE NAY ?

- Le territoire est bien pourvu en offres alimentaires, avec plusieurs grandes enseignes dans les trois

centres commerciaux auxquels s'ajoutent, en second rideau, de petites supérettes.

Sans oublier les marchés de Nay et de Bordes qui témoignent d'un beau dynamisme, mettant en avant les producteurs locaux. Il y a également les circuits courts de la vente à la ferme. Cette diversité est un atout. Par contre, nous avons un handicap : c'est le manque d'enseignes d'équipements pour la personne et pour la maison. Ce qui explique, en partie, la forte attraction du commerce palois.

LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (D.O.O.) DU SCoT AVANCE UN CERTAIN NOMBRE DE PRÉCONISATIONS POUR LE COMMERCE...

- Pour maintenir la diversité du territoire et trouver le juste équilibre commercial entre centre-ville et périphérie, il est prévu qu'il n'y ait pas de

création de nouvelles zones commerciales.

Et que, dans celles existantes, il n'y ait pas d'extension de surfaces consacrées à l'alimentaire, compte tenu du nombre actuel d'habitants.

En revanche, nous favoriserons l'installation d'enseignes pour l'équipement à la personne et l'équipement de la maison.

Mais pour accueillir ces nouvelles enseignes, il faut disposer de foncier. Jusqu'en 2014, ce n'était pas le cas. Nous sommes maintenant en mesure de le faire, tant sur Coarraze que sur la zone Mirepeix-Bénéjacq.

LE D.O.O. PRÉCONISE EN MÊME TEMPS LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS POUR ÊTRE EN MESURE D'ACCUEILLIR DES COMMERCE DE PROXIMITÉ

- C'est complémentaire.

Mais il faut être clair et arrêter de se lamenter sur la disparition et la fermeture de boutiques en ville. Nous devons résolument être proactifs et créer les conditions pour le retour de ce commerce de proximité.

La collectivité peut envisager d'acquérir les locaux fermés, de proposer des gérances, etc.

Bref, il ne faut pas rester au fil de l'eau mais décider d'un plan d'ensemble.

COMMENT PEUT-ON ENVISAGER LE DEVENIR DES TROIS ZONES COMMERCIALES ACTUELLES ?

- De par l'historique de leur création, elles présentent des caractéristiques différentes. La zone de Mirepeix-Bénéjacq constitue un bel exemple d'aménagement commercial, avec des enseignes complémentaires. Celle de Bordes est bien située en

bordure de la rocade, mais elle souffre sans doute d'un mélange d'activités (magasins, artisans, ateliers).

Enfin, Coarraze mérite une réflexion pour la moderniser, notamment pour rendre plus visible son accès.

UN DERNIER POINT SUR LE COMMERCE ?

- Nous avons un autre handicap : c'est notre capacité limitée en hôtellerie-restauration pour l'accueil de touristes.

Voilà un autre secteur de l'activité commerciale où beaucoup de choses restent à faire pour profiter de notre situation géographique, entre la base de loisirs de Baudreix, les grottes de Bétharram et le sanctuaire de Lourdes.

Les recommandations du SCoT

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.), issu du SCoT, préconise des recommandations précises, pour gérer le développement du territoire, en maintenant l'équilibre entre habitat,

activités économiques et artisanales, préservation des sites naturels, agricoles et forestiers. Avec, en filigrane, la limitation de la consommation de l'espace, notamment agricole.

Pour le commerce, les objectifs privilégient la revitalisation et le maintien de la diversité des centres-bourgs plutôt que l'extension continue et mal maîtrisée du commerce périphérique, dont

le développement devrait être limité aux implantations non compatibles avec les centres-bourgs (en raison de leur superficie notamment). Les préconisations pourraient être les suivantes :

- interdire au sein des PLU la création de nouvelles zones commerciales périphériques et privilégier une structuration de l'offre commerciale périphérique à partir des sites existants.

- encadrer l'évolution des grandes surfaces alimentaires.
- revitaliser les commerces et services de centre-bourg.

GRANDES ENSEIGNES DES MAGASINS DU QUOTIDIEN

Ils sont affiliés à la structure et à la centrale d'achat de leur enseigne. Mais ces deux chefs d'entreprise gèrent leur magasin comme une PME indépendante. Avec une préoccupation commune: tout faire pour limiter l'évasion commerciale.

Intermarché (Bordes-Assat) « Proche des 7 villages environnants »



« Être là pour assurer les besoins au quotidien de la clientèle des 7 villages environnants qui sont à 10 minutes du magasin. Et donc, tout naturellement, nous nous sommes agrandis pour suivre l'accroissement de la population de ces communes et avons élargi nos offres pour coller à ces nouvelles attentes ».

Plus que les automobilistes empruntant la rocade qui jouxte le magasin, ce sont ces communes qui constituent le cœur de cible. Ce qui explique, pour Éric Frétard (notre photo), le développement continu de l'Intermarché, ouvert en 1995, passant des 400 m² d'origine aux 2000 m² d'aujourd'hui. En parallèle, l'offre du magasin s'est diversifiée bien au-delà de l'alimentaire des débuts: textile, parfumerie, galerie marchande avec coiffeur, brasserie, station d'essence... S'y ajoute un panel de services: location de véhicules légers ou utilitaires dont un minibus très utilisé par les clubs sportifs,

laverie automatique, distributeur de billets... Sans compter le Drive « le premier Intermarché du Sud-Ouest à ouvrir ». Telle est la stratégie de E. Frétard: « répondre à ces nouvelles habitudes de commande en ligne tout en maintenant l'offre dans un magasin de proximité ». Une proximité en outre renforcée par la place faite aux producteurs locaux. Une méthode qui peut permettre de limiter l'attractivité de la cité paloise.

• **Intermarché. Bordes-Assat. CA: 15 M€. 40 salariés. Superficie: 2000 m²**

Super U (Bénéjacq) « Élargir l'offre hors alimentaire »



La stratégie de Sandrine et William Cavailhes (notre photo), qui ont repris le magasin voici un peu plus d'un an, repose sur plusieurs axes forts.

D'abord, ce qui est la règle depuis l'origine, continuer à privilégier les métiers et les producteurs locaux (boeuf, veau, agneau, salades, fruits et légumes, fromages, charcuterie...) tout en s'appuyant sur les produits maison, comme la boulangerie et la pâtisserie,

élaborés et cuits sur place par des professionnels. L'autre axe est un investissement pour l'avenir. Si le magasin propose la palette des services habituels (Drive, essence, location de véhicules, laverie etc.), William Cavailhes constate que, faute de place, il ne peut répondre à la totalité des besoins quotidiens hors alimentaire: textile, chaussures, petit électroménager, vaisselle, électricité, etc.. « Nous n'avons pas la place pour proposer des gammes basiques, cohérentes, suffisantes. On ne peut pas non plus répondre à la saisonnalité (rentrée des classes, chocolats et jouets de Noël, produits de l'été, jardinage, Foire aux vins etc.). Nos clients nous disent être

obligés d'aller à Pau ». D'où son projet d'agrandissement du Super U de 1500 m² (sans galerie marchande) pour répondre précisément à ces besoins. Pour lui, élargir ainsi l'offre commerciale est l'un des éléments de réponse à l'évasion de la clientèle sur Pau. Une seconde réponse serait la venue, dans la zone, de moyennes surfaces spécialisées dans l'équipement de la personne, l'équipement de la maison et les services.

• **Super U. Bénéjacq. CA avec station: 30 M€. 85 salariés. Superficie: 2600 m²**

COMMERCE DE PROXIMITÉ DES RAPPORTS HUMAINS

Ce n'est pas seulement la proximité qui explique la fréquentation des marchés comme des magasins du centre-ville. Ce que recherchent les consommateurs, c'est avant tout le contact direct et une certaine convivialité.

Les marchés traditionnels « Une clientèle de plus en plus jeune »



« On essaie de leur donner vraiment ce qu'ils recherchent: des produits locaux, le contact et le conseil ».

Président de l'Association des commerçants des Halles de Nay, Claude Millet, charcutier-traiteur, se réjouit de voir que le taux de fréquentation des marchés et des commerces des Halles va grandissant.

Des lieux qui, loin d'être fréquentés par les seuls seniors, attirent de plus en plus une population plus jeune. « C'est particulièrement vrai le samedi à Nay ». Et ce qu'il constate à Nay se vérifie aussi dans bien d'autres communes du département comme un peu partout en France. Ce que recherchent les clients? « Des produits à 90 % faits maison ou directement vendus par le producteur local. Ce qui assure à la fois la traçabilité et la qualité du produit ». Espaces de vente et de convivialité, marchés et commerces des Halles retrouvent la cote

parce qu'ils permettent le contact direct, les échanges, les conseils de préparation et la découverte de nouveautés gourmandes. L'Association des commerçants des Halles de Nay entend bien renforcer la tendance actuelle de ce retour aux circuits courts: sont ainsi prévues, prochainement, plusieurs animations de fidélisation avec des lots à gagner.

• **Claude et Martine Millet. Bénéjacq. Installés depuis 2005. CA: 650 000 €. 9 salariés. Spécialités traditionnelles.**

Centre-ville « Offrir des services étendus »



La 3^e génération de la famille Larrouy, actuellement aux commandes, perpétue une longue tradition dans l'optique. Le premier magasin a ouvert voici 60 ans, à Nay et le second, il y a 20 ans, à la galerie marchande du centre commercial de Coarraze.

L'entreprise familiale a fait le choix d'être ainsi présente sur deux

segments importants de clientèle: celle de proximité, en ville, et celle plus large de la zone commerciale. Cette longévité, sur un territoire où existe là aussi la concurrence paloise, Hugo Larrouy, nouveau dirigeant de la société, l'explique par un deuxième choix: la recherche continue de la qualité du service et d'offres nouvelles. « Pour le service, nous avons élargi nos compétences et sommes désormais équipés pour pratiquer le contrôle visuel. Et pour le règlement, nous proposons le tiers-payant, grâce à des accords particuliers avec les mutuelles.

Dès la fin de l'année, nous proposerons une prestation supplémentaire: le déplacement à domicile pour nos clients qui le souhaitent. » De même, l'ouverture à Nay, en décembre 2016, d'un magasin de prothèse auditive - Larrouy Audition - tenu par Robin Larrouy, permet d'apporter une nouvelle offre dans un secteur en plein développement: la demande d'appareillage auditif, soutenue par l'apparition de nouveaux dispositifs plus discrets.

• **Larrouy Opticiens. Nay et Coarraze. 4 salariés.**

EN SAVOIR +

Le commerce dans le Pays de Nay

Trois niveaux

On distingue trois niveaux d'espaces de développement commercial, répartis entre:

- les centralités (centres-

bourgs): fonctions commerciales avec services

- deux zones commerciales structurantes: Mirepeix-Bénéjacq et Coarraze

- une zone commerciale de proximité: Bordes

En chiffres

- commerces de détail alimentaire + cafés, hôtels,

restaurants: 41 + 54

- commerces de détail non alimentaire: 36

- nombre d'emplois dans le commerce: 494.

Elle concerne tous les citoyens

L'Intercommunalité aujourd'hui

3. Les compétences de la CCPN: qui fait quoi?

Ce 3^e volet de la présentation de l'Intercommunalité est consacré aux compétences exercées par la Communauté de communes du Pays de Nay.

Depuis sa création, celles-ci n'ont cessé de s'étendre. Soit parce que les élus l'ont

décidé en proposant de nouveaux services à la population pour un meilleur cadre de vie. Soit parce que la loi en a imposé de nouvelles, malgré la baisse des dotations. Une constatation: la liste de ses responsabilités (détaillées ci-dessous) montre clairement le rôle désormais

irremplaçable d'une Communauté de communes, pour initier, gérer et développer le dynamisme du territoire. Au fil des années, c'est ce rôle de fond que les élus des 28 communes de la CCPN ont construit, durablement, et qu'ils poursuivront à l'avenir.

UNE EXTENSION CONSTANTE

Les compétences de la CCPN sont précisément listées dans ses statuts et obéissent à un cadre légal que fixe principalement le Code général des collectivités territoriales.

1. LES RÈGLES DE BASE

Quels sont le régime et les règles de compétences des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)?

La loi prévoit 3 catégories de compétences:

- les compétences obligatoires
- les compétences optionnelles, qui sont mentionnées par la loi et parmi lesquelles chaque EPCI doit choisir un certain nombre de ses compétences
- les compétences supplémentaires, également dénommées facultatives, qui sont celles qui ne sont pas expressément prévues par la loi mais que les communes membres peuvent déterminer et transférer librement.

2. COMMENT UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PREND-ELLE UNE COMPÉTENCE?

Hormis dans les cas de compétences imposées par la loi et qui transforment de fait les statuts de la communauté, l'attribution d'une compétence à la CCPN exige un vote

des communes à la majorité qualifiée.

En pratique, le Conseil communautaire délibère sur son projet de prise de compétence. Il notifie ensuite sa délibération aux communes membres qui ont un délai de 3 mois pour se prononcer.

Le transfert de compétences est acté s'il recueille l'avis favorable des 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse.

3. L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES DE LA CCPN

Les compétences de la CCPN ont fortement évolué depuis sa création.

- De 2000 à 2008, la CCPN a pris de nouvelles compétences pour le système d'information géographique (2004), l'Office de tourisme (2004), la piscine (2004), l'assainissement non collectif (2005), l'aéroport (2006)...

- Entre 2008 et 2014 les compétences de CCPN ont également fortement évolué, avec une dizaine de nouvelles compétences.

- La 1^{re} raison de cet essor des compétences de la Communauté de communes réside dans la mise en place de nouveaux services à la population et d'actions communautaires: service de portage de repas (2010), schéma de cohérence territoriale (2010),

charte architecturale et paysagère (2010), développement ferroviaire (2010), culture et patrimoine (2012), habitat (2012), service de transport à la demande (2013), aménagement numérique (2014), santé (2014), jeunesse (2017)...

Pour les prochaines années, une prise de compétence en matière d'action sociale est à l'étude, avec le projet de création d'un espace de vie sociale.

- La 2^e raison est la loi elle-même.

Ainsi, avec les dernières lois en date et notamment la loi NOTRe du 7 août 2015, les Communautés de communes se voient attribuer de nouvelles compétences à titre obligatoire: développement économique (compétence désormais intégrale, en lieu et place des communes), gestion des aires d'accueil des gens du voyage, déchets, tourisme, eau et assainissement, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)...

Parmi celles-ci, la CCPN en possédait déjà plusieurs, au sein de ses compétences optionnelles en particulier. Mais certaines sont tout à fait nouvelles et « imposées » par l'État, comme les aires pour les gens du voyage ou la compétence GEMAPI ou encore l'énergie (mise en place d'un plan climat air-énergie territorial).

3. LIGNES DE PARTAGE AVEC LES AUTRES COLLECTIVITÉS

Certaines compétences sont exclusives, d'autres peuvent être partagées entre collectivités.

C'est ainsi que la compétence Économie appartient uniquement désormais aux Régions et aux Communautés et Métropoles.

La loi permet cependant des partages de compétences.

Pour le commerce, par exemple, Communautés et communes peuvent distinguer celles des actions qui ont un « intérêt communautaire », relevant de la Communauté, et celles que les communes peuvent continuer à exercer.

De la même façon, Région et Département peuvent continuer à intervenir, aux côtés des Communautés ou des communes, dans les domaines de la culture, du sport et du tourisme.

La Petite enfance, également, est un domaine de compétence du Département, partagé avec la Communauté.

PROCHAINS ARTICLES

4 - Le budget et les ressources de la CCPN
5 - Le citoyen et l'Intercommunalité

« Les collectivités devront évoluer dans une dimension inédite pour elles »



Michel Cassou, vice-président, est en charge de l'administration générale, des finances et du personnel. Il détaille l'impact des nouvelles compétences imposées aux Communautés par la loi, dans un contexte de baisse continue des dotations de l'État.

DEPUIS LONGTEMPS, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ASSURE UN GRAND NOMBRE DE COMPÉTENCES

- Les élus ont toujours eu, ici, au travers des prises successives de compétences, la volonté d'apporter des services aux habitants. Jusqu'ici on avançait pas à pas, en étant attentifs aux coûts et en optimisant au maximum le fonctionnement des structures, comme nous l'avons fait, par exemple, avec le regroupement des Syndicats de l'eau et de l'assainissement. Nous maîtrisons donc financièrement et techniquement les services proposés.

MAIS VOUS DEVEZ GÉRER DEUX COMPÉTENCES RÉCENTES, IMPOSÉES PAR LA LOI NOTRE

- Oui, nous incombent, maintenant, la prévention des inondations et l'installation d'aires de passage pour les gens du voyage.

Évidemment, notre territoire, avec ses multiples cours d'eau, dont le gave, est directement concerné par cette prévention. Pour l'instant, nous avons confié les études des travaux à réaliser au Syndicat mixte du gave de Pau. Ces travaux de protection exigent des investissements énormes, en particulier sur les zones de Baudreix et de Bordes. Alors que les aides prévues pour ces travaux ont largement diminué et que, évidemment, on ne pourra pas effectuer ces travaux sur nos seuls fonds propres.

ET POUR LES AIRES DES GENS DU VOYAGE?

- Proposer des aires de passage aux gens de voyage implique non seulement de trouver des terrains mais de les équiper pour 7 ou 8 caravanes. Il faut aussi prévoir tout l'environnement dont l'accueil scolaire.

Là non plus, il n'y a pas de subventions de fonctionnement spécifiques.

CETTE AUGMENTATION DU NOMBRE DE COMPÉTENCES A FORCÉMENT DES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES?

- Pour l'instant, notre Communauté est structurée pour faire face à ses compétences actuelles. Et nous réfléchissons à des solutions optimisées pour les prochains dossiers programmés, comme le futur centre culturel. À la fois pour l'investissement de la construction (avec la recherche des subventions maximum et le financement bancaire le plus étudié) et pour le fonctionnement.

L'attribution de compétences nouvelles, dans ce contexte de baisse des dotations, conduit forcément au prélèvement de taxes nouvelles et à l'élaboration d'une politique de projets pour partir à la recherche des financements au niveau européen.

C'est une nouvelle manière de travailler qui implique que nous soyons présents aux niveaux régional et européen.

Désormais, les collectivités vont devoir évoluer dans cette nouvelle dimension, assez inédite pour elles.



Deux compétences fortes des intercommunalités : le développement économique (ci-dessus l'hôtel d'entreprises Aéropolis) et l'environnement (ci-dessous la station d'épuration d'Assat).



Compétences obligatoires, optionnelles et facultatives

1. LE CADRE LEGAL

Liste des compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique (dont tourisme)
- GEMAPI
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Déchets ménagers et assimilés

Liste des compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Politique de la ville
- Voirie
- Équipements culturels et sportifs et équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire
- Action sociale
- Assainissement (compétence devenant obligatoire en 2020)
- Eau (compétence devenant obligatoire en 2020)
- Maisons de services au public

2. LISTE DES COMPÉTENCES DE LA CCPN EN 2017

C'est la loi qui fixe les grandes catégories du

contenu des deux premiers groupes de compétences, le 3^e groupe étant librement déterminé.

1^{er} groupe - Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Déchets ménagers et assimilés

2^e groupe - Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement et énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire : petite enfance, actions en faveur des jeunes et de l'emploi, portage de repas à domicile, service de transport à la demande, plateforme alternative d'innovation en santé, étude sur le logement et les services en faveur des

personnes âgées.

- Assainissement : étude et mise à l'enquête publique, pour le compte des communes, du zonage réglementaire de gestion des eaux pluviales.

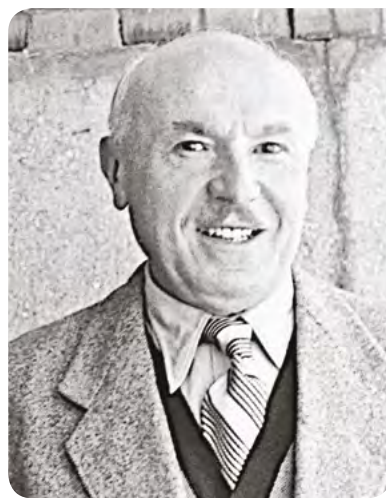
3^e groupe - Compétences facultatives

- Réflexion et participation à un Pays.
- Culture : lecture publique, valorisation et restauration du patrimoine historique et industriel, éducation musicale, arts plastiques et contemporains.
- Jeunesse
- Octroi d'aides financières aux associations
- Mise en place et développement d'une politique locale en matière de technologie de l'information et de la communication et de systèmes d'information géographiques (SIG).
- Instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes,
- Création et gestion de sites à gravats.
- Possibilité d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les communes membres de l'EPCI.

Auteur de plus de 1 000 chansons

Ce Nayais fit chanter « le petit vin blanc »

Compositeur prolifique, avec plus de 1000 chansons, Charles Borel-Clerc composa pour Tino Rossi et Maurice Chevalier. Mais c'est en signant « Ah le petit vin blanc ! » qu'il acquit sa notoriété. Tube increvable qui a résisté aux années.



Ce « petit vin blanc », vous l'avez forcément entendu, car il fait partie du patrimoine de la chanson française. Au point qu'il a été repris récemment par Laurent Voulzy et Patrick Bruel. Et même entonné (avec une variante) par... Astérix dans l'album « Les jeux olympiques ».

PRIX DU CONSERVATOIRE À 21 ANS

Charles Borel (notre photo) ou Charles Borel-Clerc, son nom de plume ? C'est l'histoire d'un homme, né à Nay en 1879, dont le père aurait voulu qu'il fut ingénieur électricien comme lui. Mais qui entra au Conservatoire et obtint, à 21 ans, un premier prix d'instrumentiste. Sa carrière semblait toute tracée puisqu'il commença à jouer avec les plus grands orchestres classiques parisiens.

Mais c'était la chanson qui attirait le jeune Charles. Le succès vint rapidement dans les années 1900. Et sa carrière prouve qu'il savait adapter sa musique à tous les genres et à toutes les époques : chansons de comique troupier, chansons patriotiques, rythmes à la mode (valse, java, fox-trot, solo, samba...).

PETIT VIN BLANC

Dans les années trente, il composa pour Maurice Chevalier, « Le chapeau de Zozo », « Ma pomme ». Mais c'est en 1940 que vint sa notoriété, avec ce petit vin blanc qui le rendit célèbre.

Cette valse musette, dont le couplet « Ah le petit vin blanc/qu'on boit sous les tonnelles/quand les filles sont belles/du côté de Nogent » est devenue une rengaine populaire qui fait encore chanter et danser.

Une référence aux rives de la Marne, à Nogent, où se succédaient les guinguettes où l'on allait guincher. Ce fut le record des ventes des années 1940 : plus de 1,5 million de partitions vendues.

Un succès qui s'explique, disent les connaisseurs, par une verve mélodique, certains rythmes originaux et des connaissances techniques au-dessus des autres compositeurs de l'époque.

Mort à 80 ans, à Cannes, il repose à Toulouse dans le caveau familial.



Ce sont peut-être les rives de son gavage natal qui ont inspiré à Charles Borel-Clerc la musique de ce petit vin blanc à déguster sur les rives de la Marne.

À Assat

Le Conservatoire joue la partition de la biodiversité

À Assat, 280 adhérents et 20 bénévoles préservent les plantes anciennes de l'oubli en les cultivant et font (re) découvrir aux visiteurs la nécessité des cultures en respectant la biodiversité. Ils proposent aussi des conseils aux amateurs pour leur jardin et leurs arbres fruitiers.



« Sur 6 500 m² », explique Jacques Mauhourat, président de l'association, le Conserva-

toire des Légumes Anciens du Béarn (CLAB) a une triple mission : préserver des espèces végétales oubliées en participant à leur diffusion, mener des actions pédagogiques en accueillant les écoles, former à la conduite d'un jardin ou d'un verger dans le respect du vivant et du sol auprès des jardiniers amateurs ».

INFORMATION ET PÉDAGOGIE

Première mission donc : préserver, cultiver et présenter au public des collections anciennes et originales de végétaux, celles qu'on ne retrouve pas sur les étals des marchés ou abandonnées, pour certaines, par les maraîchers.

À cette fonction de Conservatoire, s'ajoutent les actions d'accueil, d'information et de formation. Question accueil et information, ce sont les enfants des écoles mais aussi des groupes d'adultes qui, régulièrement, bénéficient des actions pédagogiques et de découverte. « Aux visiteurs du jardin, on raconte l'histoire des plantes qu'ils ont sous les yeux : plantes médicinales, plantes aromatiques, plantes tinctoriales (servant à fabriquer des couleurs), plantes mellifères pour la pollinisation, céréales anciennes.

On rappelle les intérêts bénéfiques et complémentaires de l'association de certaines plantes entre elles, comme celle du maïs, de la courge et des haricots ».

Ces mêmes visiteurs apprennent ce

qu'apporte au jardin l'alternance des légumineuses et des autres plantes cultivées en favorisant la rotation des cultures, ainsi que la nécessité d'une couverture végétale permanente et d'une diversité culturale qui peut mêler plantes cultivées et plantes sauvages utiles au jardin.

JARDIN ET VERGER

« Dernier volet de notre travail, la formation. Les jardiniers amateurs peuvent suivre des ateliers de jardinage, apprendre à préparer la terre, semer, planter, récolter les graines ».

Le Conservatoire des Légumes Anciens du Béarn est site d'accueil du conservatoire végétal d'Aquitaine. À ce titre, avec son concours, il propose des ateliers sur la greffe et la taille et assure la diffusion des variétés anciennes d'arbres fruitiers. Il donne aussi des conseils pratiques pour aider ceux qui ont envie de reprendre un jardin ou la culture des arbres fruitiers, dans le cadre d'ateliers thématiques ».

Avec, à cette occasion un message clair : développer un jardin au naturel, sans produits phytosanitaires, est une nécessité.

Les bénévoles vous attendent pour vous présenter cette biodiversité. Avec eux, venez donc la découvrir pour le plaisir des yeux ou vous en inspirer pour votre jardin.

Contact :

Tél. : 05 59 60 78 03/06 08 68 38 20
www.clab64.fr

Ouverture : du 1^{er} juillet au 30 septembre, du vendredi au dimanche, de 14 heures à 18 heures. 4 € l'entrée, gratuit pour les moins de 16 ans. Tarifs réduits pour les groupes.



Les visites des écoles (ici celle de Pardies-Piétat) permettent de faire découvrir aux jeunes la nécessité de biodiversité.



Les bénévoles assurent, au quotidien, un suivi et un travail d'entretien des 6500 m² de cultures du Conservatoire.

Pour les particuliers

Le Conservatoire propose :

- pour votre jardin d'amateur, des conseils pour appliquer la technique culturale simplifiée, mettre en place un couvert végétal permanent, utiliser des outils qui ne détruisent pas la faune du sol, limiter les arrosages, gérer les adventices (plantes qui poussent dans un endroit sans y avoir été intentionnellement plantées), semer, planter et récolter.
- pour vos arbres fruitiers, des conseils pour choisir les variétés, choisir les porte-greffes, préparer la plantation, suivre la vie de l'arbre (taille, traitement, arrosage).

Les aides de la CCPN

La CCPN a accordé en 2017, au CLAB, une aide financière de 800 € pour l'organisation de deux manifestations dans le cadre de manifestations nationales :

- Participation à la manifestation nationale des « Rendez-vous aux jardins » les 2, 3, 4 juin.
- Journées du Patrimoine les 16 et 17 septembre.

Ce que vous verrez

En suivant le parcours aménagé, vous découvrirez des légumes anciens ou oubliés d'ici et d'ailleurs, des plantes médicinales, aromatiques et tinctoriales, des céréales locales, un verger potager d'une centaine d'arbres de variétés anciennes, une mare pédagogique, une spirale d'aromatiques. Mais également des méthodes de culture basées sur le respect des écosystèmes, sur le développement de la biodiversité cultivée

et sur l'agroforesterie et, à l'issue de la visite, vous découvrirez une exposition pédagogique. Ce verger est un site d'accueil du Conservatoire Végétal Régional d'Aquitaine qui vise à sauvegarder et valoriser le patrimoine végétal de la région. Plantes oubliées et fruitiers de variétés anciennes : Parmi les quelque 500 végétaux différents que l'on peut trouver au Conservatoire : - des légumes anciens

comme l'Occa du Pérou, la poire de terre, la tétragone, le chervis, le poireau bleu de Solaise, l'épinard Alba, l'arroche, le chénopode bon Henri, une collection de courges - des plantes aromatiques, médicinales et tinctoriales à découvrir : l'aurone, le baume de Galaad, la coriandre bolivienne, le pastel des teinturiers, la gaude - des variétés de fruitiers : la paybou, la guilhenque, la suzette, la rangotte, la béarnaise, la pouzac, etc.